

## Budget Initial 2026 - UBS

### Le conseil d'administration

Vu les articles R719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment l'article R719-66 ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP), notamment l'article 175 ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

### Après en avoir délibéré,

**Article 1.** Le conseil vote, à la majorité des suffrages exprimés, les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 148 ETPT, dont 848 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 300 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 115 711 022 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 90 697 613 € personnel
  - 16 080 614 € fonctionnement et intervention
  - 8 932 795 € investissement
- 113 866 338 € de crédits de paiement dont :
  - 90 697 613 € personnel
  - 16 226 430 € fonctionnement et intervention
  - 6 942 295 € investissement
- 110 335 684 € de prévisions de recettes
- - 3 530 654 € de solde budgétaire

**Article 2.** Le conseil d'administration vote également les prévisions comptables suivantes :

- - 3 576 768 € de variation de trésorerie
- - 1 484 566 € de résultat patrimonial
- 1 577 681 € de capacité d'autofinancement
- - 1 879 201 € de variation de fonds de roulement

### Documents en annexe :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

<b>Décompte des votes :</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	20
Membres en exercice : 31	Pour :	19
Membres présents : 17	Contre :	1
Membres représentés : 7	Abstentions :	4

Visa du président, David MENIER  
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 19 décembre 2025

